

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 08/10/2024

DECISION N° 20241008\_B\_120

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Roland RIVET,  
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : Pouvoir à  
Frédéric GIRODET, Daniel DURIEUX : Pouvoir à Christine  
BONNEFOY

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Nathalie JOLIVET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20240924\_D\_087 du Conseil Communautaire du  
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil  
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : Convention de mise à disposition de locaux à l'école Elémentaire Publique**  
**d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de Loisirs llojeux à passer avec la**  
**commune d'Aurec sur Loire**

**Le Bureau,**

**N° 20241008\_B\_120**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition de locaux à l'école  
Elémentaire Publique d'Aurec sur Loire pour les activités du Centre de  
Loisirs llojeux à passer avec la commune d'Aurec sur Loire pour  
l'ensemble de l'année scolaire 2024/2025,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 08 octobre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20241008-20241008\_B\_120-AU  
Reçu le 18/10/2024